

Les communes de Courroux et de Cornol aux petits soins de leurs concitoyens

- ▶ **Les communes de Courroux et de Cornol** ont reçu hier le nouveau label «Commune en santé».
- ▶ **Inspiré d'une démarche valaisanne**, le label vise à promouvoir les actions en faveur de la santé au sein de collectivités.
- ▶ **Il est à disposition de l'ensemble des communes** jurassiennes.

Les administrations communales de Courroux et de Cornol arboreront sous peu une nouvelle plaquette attestant leurs bonnes pratiques en matière de santé publique. Les maires des deux communes ont reçu des mains du ministre de la Santé Michel Thentz, hier, le nouveau label «Commune en santé».

La démarche est mise sur pied par la Fondation O2 en collaboration avec les deux communes. Elle s'inspire d'une démarche valaisanne qui a déjà séduit une vingtaine de communes. Les cantons de Vaud et de Neuchâtel poursuivent des démarches plus ou moins similaires. «Les objectifs du label sont de renforcer ce qui se fait déjà en matière de santé et de bien-être, le valoriser, inciter à développer d'autres mesures et les ancrer sur le long terme», explique Chloé Saas Vuilleumier, directrice de la Fondation O2.

Implication pour le bien-être

Ce que le label signifie: les communes qui en bénéficient

mettent en place des actions et conditions-cadres favorables au bien-être de leurs concitoyens. Pour l'obtenir, elles doivent avoir développé au moins une mesure de promotion de santé dans les six domaines suivants: politique communale; animation et fêtes; famille et solidarité; école; économies et commerces; espaces publics. La Fondation O2 propose un inventaire de mesures possibles aux communes intéressées.

«C'est un joli projet d'implication des communes dans la gestion de la santé de leurs concitoyens, la prévention et la promotion de la santé», salue

le ministre de la Santé et des Communes Michel Thentz.

Cornol (1020 habitants) et Courroux (3174 habitants) ont obtenu le label principalement pour des projets déjà réalisés. Les mesures développées à ce jour à Cornol: site internet compatible avec les smartphones, cabane pour les jeunes, appartements pour personnes à mobilité réduite, action coup de balai pour les écoles, participation financière pour le camp de ski, etc. Et à Courroux? Plusieurs pistes cyclables, tables aux abords des chemins pédestres, immeuble pour personnes âgées et unité d'accueil pour écoliers au cen-

tre du village, les patrouilleurs, etc. A noter que la démarche, à Courroux, a été initiée par une citoyenne dans le cadre d'un travail de diplôme de coordinatrice du sport à Macolin, à savoir Natacha Buchwalder.

«Le processus de labellisation offre un tableau de bord bienvenu pour conduire nos actions en faveur de la santé», souligne Alain Guédât, maire de Courroux.

Les deux communes n'entendent pas en rester là. Cornol va sensibiliser les entreprises pour qu'elles distribuent des carafes d'eau ou des fruits à leurs employés. Courroux va

notamment réactiver une commission apolitique sports et santé. «Le label est une op-

portunité de mettre en lumière l'énergie dynamique de notre commune, de répertorier les actions entreprises et d'aller plus loin avec d'autres processus en place», remarque de son côté Ernest Gerber, maire de Cornol.

«Pas un label alibi»

Quelle est la vraie plus-value du label alors qu'il paraît à la portée de toutes les communes? «C'est un label accessible et simple pour autant que l'on veuille entrer dans la démarche. Ce n'est pas un label alibi. Il nécessite une volonté des autorités. Au-delà du label, c'est cela qui est intéressant», affirme Chloé Saas Vuilleumier.

Le projet sera présenté à l'ensemble des communes lors d'une assemblée de l'Association jurassienne des communes. Michel Thentz: «Si un maximum de communes du canton y participent, voire l'ensemble d'entre elles, nous pourrions le mettre en valeur dans la promotion de notre coin de pays. C'est un vrai plus.» **JACQUES CHAPATTE**



A la santé de Courroux et de Cornol: Alain Guédât, maire de la première commune, Ernest Gerber, maire de la seconde, Michel Thentz, ministre de la Santé et des Communes et Chloé Saas Vuilleumier, directrice de la Fondation O2 (de gauche à droite), hier à Delémont.

PHOTO JAC